## FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### **DECRET N° 2002-066 DU 14 FEVRIER 2002**

Autorisant madame Akouavi Gisèle AMOULE épouse FREUDIGER à renoncer à la nationalité béninoise.

# LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères;
- Vu le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Vu la requête de Madame Akouavi Gisèle AMOULE épouse FREUDIGER et l'ensemble des pièces produites;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 janvier 2002;

## DECRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Madame Akouavi Gisèle AMOULE épouse FREUDIGER de nationalité béninoise, née le 20 mai 1970 à Lomé (République du Togo), fille de Jules AMOULE et de Mêvi METOEHOUN, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

<u>Article 2</u>: Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Akouavi Gisèle AMOULE épouse FREUDIGER, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 février 2002

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Imous

Le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine,

Kolawolé A. IDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Joseph H. GNONLONFOUN.-

<u>AMPLIATIONS</u>: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCCAG-PD 4 MJLDH 4 MAEIA 4 AUTRES MINISTERES 18 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UNB -FASJEP -ENA 3 INTERESSEE 01 JO 1.